

LA SANCYLIENNE

REGLEMENT 2025

CONDITIONS GENERALES

La Sancylienne se déroule conformément au règlement qui suit.

Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve au moment où il prend le départ de l'épreuve.

Tous les participants s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ces règles.

Article 1 : ORGANISATION

La Sancylienne est une épreuve chronométrée de course en montagne, ouverte à partir de la catégorie junior (2008 et avant) de la Fédération Française d'Athlétisme, aux athlètes licenciés et non licenciés sur présentation de l'attestation « Parcours Prévention Santé » de la FFA.

Elle est organisée le samedi 04 octobre 2025 à Chambon-sur-Lac (63790) par l'association la Sancylienne, dont le siège social se situe 63 rue de Chamblade, 63730 Les Martres de Veyre.

Article 2 : PARCOURS, HORAIRES et PARTICULARITES

Parcours : 14.8km – 1050m d+

Départ à 13h de Chambon-sur-Lac, sur la place du village, arrivée au col de la Croix-Morand (Chambon-sur-Lac), 1401m d'altitude.

Pointage chronométrique intermédiaire : km1 plaine de Voissière

1 ravitaillement complet sur le parcours (km 7.3), 1 ravitaillement à l'arrivée.

VENDREDI 03 OCTOBRE 2025

De 17h à 19h – Retrait des dossards magasin Running Conseil Cournon-d'Auvergne, 7 rue Gustave Eiffel, 63800 Cournon-d'Auvergne.

SAMEDI 04 OCTOBRE 2025

11h-12h45 – retrait des dossards, place du village, Chambon-sur-Lac (63790).

12h – Animation musicale (bourrée auvergnate), place du village

13h – Départ de la course, place du village

A partir de 14h15 – Arrivées

A partir de 14h45 – navette retour vers le site de départ (15min de trajet),
dernier retour de navette 16h00.

15h30-18h30 – repas, maison des Associations

16h30 – Podium, maison des Associations

Tout concurrent qui désire prendre la navette retour devra rejoindre l'aire de stationnement (parking du col de la Croix-Morand).

*Si les conditions météorologiques du jour sont extrêmes, l'organisation se réserve le droit d'appliquer un parcours de repli.

L'épreuve est limitée aux 300 premiers inscrits.

Barrières Horaires :

L'heure limite de passage au point de ravitaillement de **Surains (km 7.3)** est fixée à **14h15, soit 1h15 de course.**

Toute personne arrivant après cet horaire se verra retirer son dossard par le contrôleur et devra prendre la navette mise en place.

Cette disposition est mise en place pour la sécurité des coureurs mais aussi des bénévoles présents sur le parcours tôt le matin et jusqu'à l'arrivée du dernier concurrent en milieu montagnard et dans des conditions pouvant être difficiles à affronter.

Des conditions de courses difficiles (neige, vent, forte pluie...) ne peuvent entraîner un allongement de ces barrières horaires ; au contraire elles imposeront une application stricte de cette disposition.

Article 3 : RAVITAILLEMENTS

- **2 ravitaillements sur le parcours :**
 - ravitaillement complet de Surains : km 7.3
 - ravitaillement complet du Col de la Croix-Morand (arrivée) : km 14.7Porter un gobelet ou un contenant pour vous ravitailler pendant la course.
- **Assistance** : Autorisée sur le poste de ravitaillement de Surains uniquement – 10m avant – 10 m après.

Si ravitaillement HORS ZONE DE RAVITAILLEMENT > disqualification.

Article 4 : MATERIEL

L'utilisation des bâtons est interdite pour la course sous peine de disqualification, pour des raisons de sécurité et environnementales.

La liste du **matériel obligatoire** est la suivante :

- une couverture de survie
- un contenant pour le ravitaillement liquide (flasque, eco-cup etc.)

La liste du **matériel conseillé** est la suivante :

- une veste de type coupe-vent adaptée à sa taille

RAPPEL aux participants et accompagnateurs :

L'épreuve se déroule en milieu montagnard.

« Vous êtes les premiers garants de votre sécurité en respectant les consignes, le matériel obligatoire, et l'aide aux concurrents en difficulté »

Le dossard de la course comporte un N° d'appel PC course pour les secours. Il doit être porté de façon intégrale (pas de pliage ou de découpage).

Le dossard comporte une puce adhésive qui devra être restituée après le passage de la ligne d'arrivée.

Article 5 : CONDITIONS EXCEPTIONNELLES

Si les circonstances l'exigent, l'organisation se réserve le droit d'appliquer un parcours de repli, ainsi que de mettre en œuvre tout autre aspect lié au bon déroulement des épreuves.

Si les conditions météorologiques du jour sont extrêmes, l'organisation pourra rendre obligatoire :

-kit grand froid : veste coupe-vent, couverture de survie, sifflet, couvre-tête, gants

-kit canicule : réserve d'eau minimale (1L)

Cette décision sera alors annoncée au plus tard la veille de l'épreuve dans le briefing d'avant-course.

En cas de force majeure, de conditions climatiques trop défavorables ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de :

- Différer le départ
- Modifier les barrières horaires
- Reporter la date de départ
- Adapter l'itinéraire des épreuves en appliquant le parcours de repli
- Déplacer la cérémonie protocolaire et le repas

- Annuler l'épreuve
- Neutraliser l'épreuve
- Arrêter l'épreuve en cours

Article 6 : INSCRIPTION et OPTIONS

Les inscriptions doivent obligatoirement être effectuées en ligne via notre prestataire Altichrono.

Ouverture des inscriptions en deux temps le 1er juillet 2025 à 12h30 (300 dossards), fermeture le 02 octobre 2025 (sous réserve de dossards encore disponibles).

Limite de dossards pour l'épreuve : 300 coureurs

Frais d'inscription (hors frais de service ET hors option(s)) : 15€

Ce tarif comprend :

- le dossard et la puce de chronométrage
- le cadeau coureur (sac de rapatriement la Sancylienne)
- le retour en navette depuis le site d'arrivée

Attention : AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE !

L'inscription est ferme est définitive et ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

La possibilité de céder son dossard à un autre concurrent est possible jusqu'au 15 septembre 2025 en présentant les documents nécessaires au transfert (adresser un mail à l'organisation pour obtenir la procédure complète – lasancylienne@gmail.com).

Pour valider son inscription le dossier doit comprendre :

- La saisie complète de son inscription via la plateforme Sports n'Connect.
- Le paiement.
- La copie de sa licence conforme ou la validation du « Parcours Prévention Santé » de la Fédération Française d'Athlétisme et déposée avant le 02 octobre sur la plateforme d'inscription en ligne. Pour rappel, la course est ouverte à toute personne, présentant un document justificatif conforme à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à notre compétition est conditionnée à la présentation :
 - d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;
 - ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de notre manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens la non contre- indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- ou d'une licence délivrée par la FFCO, FFPM ou FF Tri en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- ou de l'attestation de validation du « *Parcours Prévention Santé* » de la Fédération Française d'Athlétisme :

<https://www.athle.fr/asp.net/main.news/news.aspx?newsid=19652>

Les coureurs dont le dossier d'inscription ne sera pas complet sur le site Altichrono au plus tard le 02/10/2025 ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Toute inscription comprend le cadeau coureur ainsi que la possibilité d'utiliser la navette coureurs (sur présentation du dossard).

OPTIONS à l'inscription :

Lors de l'inscription en ligne, plusieurs options sont proposées :

- repas auvergnat par le Buron du Col (truffade, jambon salade et dessert) : 16€
- maillot la Sancylienne by le Colibri Frenchy : 50€
- bandeau la Sancylienne by le Colibri frenchy : 15€
- don à la Ligue contre le cancer: libre

Attention : l'inscription ne comprend pas le repas d'après-course. Tout participant désirant bénéficier du repas d'après-course devra obligatoirement souscrire à l'option repas lors de son inscription en ligne.

Article 7 : RETRAITS DES DOSSARDS et SACS COUREURS

Les dossards et sacs coureurs seront à retirer, **sur présentation d'une pièce d'identité** :

- **Le vendredi 03 octobre 2025, de 17h à 19h, au magasin Running Conseil** Cournon d'Auvergne, 7 rue Gustave Eiffel, 63800 Cournon-d'Auvergne.
- **Le samedi 04 octobre 2025, de 11h à 12h45h**, maison des Associations, 2 route du Lac, Chambon-sur-Lac (63790).

- Dossards et puces

Le dossard devra être accroché sur la poitrine (à l'aide d'épingles) et il devra être entièrement lisible durant toute la course. Toute personne ne portant pas de dossard sera écartée de la course. Aucun dossard ne peut être donné ou échangé auprès d'un autre coureur.

La puce de chronométrage est fixée sur l'arrière du dossard. Le chronométrage de la course est assuré par un système de puces électroniques individuelles, remises à chaque participant avant le départ. Ces puces permettent d'enregistrer précisément les temps de course. Elles

doivent obligatoirement être portées conformément aux consignes fournies par l'organisateur afin de garantir la validité du classement.

À l'issue de la course, chaque participant doit restituer la puce de chronométrage à l'organisation, immédiatement après avoir franchi la ligne d'arrivée ou dans la zone prévue à cet effet. Toute puce non restituée sera facturée au participant au tarif de 15 euros.

- Sacs coureurs

L'organisation prévoit à tout coureur la possibilité de déposer un sac de faible contenance avant le départ de l'épreuve afin de disposer de celui-ci au Col de la Croix-Morand. Un sac sera fourni par l'organisation.

Le sac coureur ne fait pas partie du matériel à présenter obligatoirement.

Le transport des sacs « coureurs » est assuré par l'organisation. Seuls les sacs fournis par l'organisation seront transportés.

Tout participant devra déposer son sac coureur au minimum 15min avant le départ de l'épreuve pour transfert sur le site d'arrivée.

>> Il vous faudra épingler le deuxième dossard donné lors du retrait (indéchirable et plus petit) à votre sac coureur.

Ce qui faut mettre dans votre sac coureur :

- Une bouteille d'eau: AUCUNE BOUTEILLE PLASTIQUE NE SERA DISTRIBUÉE À L'ARRIVÉE !
- Vêtements chauds pour se couvrir
- Pas d'objet de valeur dans votre sac coureur !

Vous retrouverez votre sac après l'arrivée de la course au ravitaillement du Col de la Croix-Morand.

L'aire de stationnement de la navette se trouve sur le site d'arrivée, au parking du col de la Croix-Morand.

Article 8 : CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Le temps de chaque concurrent sera décomposé en heure et en minute. Le chronomètre de l'organisation sera la seule référence officielle.

La remise des prix s'effectuera à partir de 16h30 sur le site de départ, place du village, ou à la maison des Associations en cas d'intempéries.

L'organisation récompensera sur le podium les catégories suivantes :

- SENIORS HOMMES : de 1 à 3
- SENIORS FEMMES : de 1 à 3

- JUNIORS-ESPOIRS HOMME : 1
- JUNIORS-ESPOIRS FEMME : 1

- MASTERS 50 ans et + HOMMES : 1
- MASTERS 50 ans et + FEMMES : 1

Maillots distinctifs :

- **Jaune** : 1^{ère} femme scratch, 1^{er} homme scratch
- **Vert** : 1^{ère} femme & 1^{er} homme au km 1
- **Bleu** : 1^{ère} junior-espoir femme, 1^{er} junior-espoir homme
- **Gris** : 1^{ère} master 50 ans et + femme, 1^{er} master 50 ans et + homme
- **Rouge** : 1^{ère} auvergnate et 1^{er} auvergnat scratch

Article 9 : ABANDONS

Si vous deviez abandonner il est impératif que vous en informiez un signaleur et que vous lui remettiez la puce de votre dossard. Au besoin ce dernier pourra demander au PC course de venir vous récupérer en minibus afin de vous ramener à l'arrivée.

En cas d'accident/ blessure grave : vous devez appeler le numéro de portable indiqué sur votre dossard. Lors de votre appel, communiquez le parcours sur lequel vous vous trouvez, la distance parcourue depuis le départ et la nature de l'accident/ blessure.

Si vous êtes témoin d'un accident ou d'une blessure grave, il est de votre devoir de donner l'alerte et de rester à proximité de la personne concernée jusqu'à l'arrivée des secours.

=> Un manquement à ce principe de bon sens vaudra disqualification.

Article 10 : STATIONNEMENTS

- **Pour le départ**

Parkings du cimetière, parking place de la Mairie et parking de la maison des Associations, Chambon-sur-Lac.

- **Sur le parcours au km 7.3 (accompagnateurs) :**

Dans le bourg de Surains. Attention ! : stationnement sur le bas-côté de la chaussée sous le strict respect du code de la route.

- **Pour l'arrivée (spectateurs) :**

Parking du col de la Croix-Morand.

Article 11 : SERVICES GÉNÉRAUX

La sécurité de la course est assurée par des signaleurs.

Le service médical est assuré par l'Association des Secouristes du Puy-de-Dôme.

Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Elle avisera sans délai le directeur de course à l'inaptitude du concurrent à continuer l'épreuve. Son dossard lui sera retiré signifiant sans appel sa mise hors course.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Toute dégradation ou tricherie ou atteinte à un bénévole peut engendrer une disqualification.

Tout coureur autorise l'organisation à lui donner tous les soins médicaux et d'hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

Article 12 : ASSURANCES

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol pouvant survenir aux concurrents ainsi qu'aux tiers durant le déroulement de l'épreuve.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Article 13 : DROITS D'IMAGE

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs et leurs ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images prises à l'occasion de sa participation par tous supports sur lesquels il pourrait apparaître, et ce pour une durée illimitée, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve.

Article 14 : RÉCLAMATION

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol de détérioration des sacs « Coureurs » qui surviendraient, avant, pendant ou après l'épreuve.

Article 15 : CONTROLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

Article 16 : ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

En s'inscrivant à l'épreuve, les coureurs s'engagent à :

- Respecter le code de la route lors des sections urbaines du parcours.
- Respecter les consignes des signaleurs lors des traversées de route.
- Respecter les lieux traversés, et ne rien jeter.
- Suivre le parcours sans couper les sentiers car cela provoque une érosion irréversible du site.
- Respecter les zones de ravitaillement et d'assistance.
- Porter le dossard sur la poitrine visiblement durant l'épreuve et le second dossard indéchirable sur le sac coureur.
- Porter assistance à tout coureur en difficulté.
- Se laisser examiner par un médecin si besoin et respecter sa décision.

MANQUEMENT AU REGLEMENT ENTRAINANT UNE DISQUALIFICATION IMMEDIATE :

- Jet de détritus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage.
- Pacer/lièvres interdits.
- Assistance en dehors des zones autorisées.
- Triche.
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste.
- Refus d'un contrôle anti-dopage.
- Port des bâtons (strictement interdit).
- Non-respect des personnes (organisation ou coureurs).

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une disqualification en cas de non-respect.

Article 17 : PUBLICITE DU REGLEMENT

Les organisateurs se réservent le droit, pour quelque raison que ce soit de modifier, de suspendre ou d'annuler la course sans que leur responsabilité puisse être engagée.

Ces changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés et feront partie intégrante du présent règlement auquel ils seront annexés.

> UN BRIEFING vous sera transmis par mail au plus tard 2 jours avant la course pour vous informer des éléments importants, des horaires à respecter.

Ce briefing sera aussi mis en ligne sur la page du site internet et le Facebook de la course.